Avenant au Contrat de Love Contrat à durée in Déterminée

ENTRE-LES SOUSSIGNES

Madame RIGOLE Canelle, domiciliée à 10 Chemin de la Retenue, 78610 AUFFARGIS

D'UNE PART.

ET

Monsieur BENSARSA Alexandre, domicilié à 3 rue Salneuve, 75017 PARIS.

D'AUTRE PART.

RAISON DE L'AVENANT:

A l'initiative des deux parties, le contrat est transformé en contrat à durée déterminée (CDD), renouvelable tous les ans.

Cette modification prendra effet à compter de la signature des deux parties.

Par ailleurs, ce contrat devient bi-partite : Chacune des parties peut et doit y apporter ses conditions et avenants.

II A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Des Avenants ont été ajoutés aux articles suivants :

ARTICLE PREMIER – Engagement ARTICLE 2 – Durée du contrat

Dont voici les nouveaux termes :

ARTICLE PREMIER – Engagement

Pour Monsieur BENSARSA Alexandre:

Madame Canelle RIGOLE est réengagée à compter du 31/11/2024 à 00h01, en qualité de : **PETITE COPINE**.

Pour satisfaire à ses obligations, impulsions et envies de tout genre, **Monsieur BENSARSA Alexandre** se réserve le droit de :

- Prendre des photos de lui-même et de lui-même et **madame RIGOLE Canelle** avec le téléphone de l'engagée.
- Faire des surprises n'importe quand et de tout genre à madame RIGOLE Canelle.
- Battre madame RIGOLE Canelle dans tous les sports possibles et imaginables.
- Faire à madame RIGOLE Canelle des bisous où, quand, et comment il le souhaite.
- Faire à madame RIGOLE Canelle des câlins où, quand, et comment il le souhaite.
- Faire à madame **RIGOLE Canelle** des papouilles où, quand, et comment il le souhaite.
- Taquiner, charrier, rigoler, flirter, ... avec madame RIGOLE Canelle.
- Bien d'autres choses au gré de ses envies.

Pour Madame RIGOLE Canelle:

Remplir ici

ARTICLE 2 – Durée du contrat

Ce contrat a été convenu pour une durée déterminée de 1 (un) an, à renouveler tous les ans, par les deux parties.

ARTICLE 4 – Droit et devoir

Pour Monsieur BENSARSA Alexandre:

Le droit et devoir que **madame RIGOLE Canelle** possède envers **Monsieur BENSARSA Alexandre** est le suivant :

 Madame RIGOLE Canelle s'engage à laisser l'entière disposition de son corps à Monsieur BENSARSA Alexandre.

Pour Madame RIGOLE Canelle :

Remplir ici

Les articles suivants demeurent inchangés :

ARTICLE 3 – Lieu de Travail

Ce contrat peut être exercé n'importe où dans le monde.

Ce contrat prendra effet à partir de la signature des deux parties, et lorsque les deux parties auront apporté leurs modifications.

Fait à PARIS, le 30/11/2024

En un exemplaire original.

Faites précéder la signature de la mention écrite « lu et approuvé » et parapher chacune des pages par les parties participantes.

Pour Monsieur BENSARSA Alexandre

Pour Madame RIGOLE Canelle

agissant en tant que copain:

agissant en tant que copine :

Lu et approuvé